



Pétition pour protéger les Alpes du trafic

« La Confédération protège les régions alpines contre les effets négatifs du trafic de transit. Elle limite les nuisances causées par le trafic de transit afin qu'elles ne portent pas atteinte aux êtres humains, aux animaux, aux plantes, ni à leurs espaces vitaux. »

Art. 84, al. 1 Constitution suisse

À ce jour, le Conseil fédéral ne remplit pas son mandat. Il faut que cela change !

Malgré ce mandat constitutionnel, le transfert du trafic de marchandises de la route au rail recule et le trafic voyageurs augmente, impactant toujours plus les régions alpines.

En signant cette pétition, vous demandez au Conseil fédéral d'assumer enfin son mandat constitutionnel et de protéger efficacement les Alpes des conséquences négatives du trafic !

Nom, prénom _____
Rue, n° _____
NPA, localité _____
E-mail _____ Signature _____

Je souhaite recevoir des informations supplémentaires de Pro Alps.

Oui Non Je reçois déjà du courrier de Pro Alps.

Nom, prénom _____
Rue, n° _____
NPA, localité _____
E-mail _____ Signature _____

Je souhaite recevoir des informations supplémentaires de Pro Alps.

Oui Non Je reçois déjà du courrier de Pro Alps.

Nom, prénom _____
Rue, n° _____
NPA, localité _____
E-mail _____ Signature _____

Je souhaite recevoir des informations supplémentaires de Pro Alps.

Oui Non Je reçois déjà du courrier de Pro Alps.

Nom, prénom _____
Rue, n° _____
NPA, localité _____
E-mail _____ Signature _____

Je souhaite recevoir des informations supplémentaires de Pro Alps.

Oui Non Je reçois déjà du courrier de Pro Alps.

Toute personne est autorisée à signer, indépendamment de son âge, de son lieu de résidence et de sa nationalité. Renvoyez-nous la feuille **par la poste ou par email** avec une ou les signatures au plus tard **le 12 octobre 2025**. Merci !



proalps.ch/fr/petition

